



République Française
Département de la Nièvre
58400 - Commune de **MESVES- SUR -LOIRE**
Tel : 03.86.69.04.87 – mairiedemesvesurloire@wanadoo.fr

ARRETE DU MAIRE
AR2026-0035

Objet : PERMISSION DE VOIRIE / TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire de Mesves-sur-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 15 juin 2026 par laquelle Monsieur MARTINY Guillaume, représentant de la SARL HYDR'ELEC, 21 bis rue de la Badelle 58270 SAINT BENIN D'AZY , sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de réparation de fuite d'eau devant le 5 bis rue des écoles ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE

Article 1

Monsieur MARTINY Guillaume est autorisé à effectuer des travaux de réparation de fuite d'eau en occupant temporairement le domaine public au 5 bis rue des écoles du 17 au 18 juin 2026.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

-Sécurité : mise en place des mesures nécessaires pour les piétons

-Stationnement : le stationnement est de ce fait interdit sur une portion de 30 mètres.

Article 3

La signalisation sera mise en place par le demandeur.

Article 4

Le demandeur occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de DIJON, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Article 6 :

Monsieur Le Maire, Monsieur le commandant de gendarmerie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mesves-sur-Loire, le 15 juin 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la
publication en date du 15/06/2026



Le Maire,
Bernard GILOT

